

Règlement Mardinosaures 2025 / 2026

Conditions pour pouvoir jouer aux « Mardinosaures » :

- Être âgé de 50 ans ou +
- Être à jour de sa licence à Val Quéven (Licence 2025 et/ou 2026)
- Être abonné(e) BLUE GREEN à Val Quéven
- Avoir fourni le certificat médical
- Avoir adhéré à l'Association Sportive de Val Quéven
- Avoir payé sa cotisation « Mardinosaures » (40 €)

À savoir : ces compétitions « Mardinosaures » **ne comptent pas** pour l'index.

- Il existe 2 formules de départ :
 - o Compèt sur 18 trous
 - au départ du 1 : 14 départs de 8 :51 à 10 :48 (soit 56 joueurs max)
 - au départ du 10 : 4 départs de 8 :51 à 9 :18 (soit 16 joueurs max)
 - o Compèt sur 9 trous au départ du 10 uniquement : 5 départs de 9 :45 à 10 :21 (soit 20 joueurs max)

Il n'y a plus la possibilité de faire 18 trous avec un arrêt repas.

Ceux qui désirent manger et repartir pour 9 trous s'inscriront aux « Mardinosaures » sur la compèt 9 trous **ET** prévoiront par eux-mêmes une résa BlueGreen pour un départ du 1 à leur convenance après repas.

Ils seront pris en compte pour les classements et récompenses « Mardinosaures » sur la compèt 9 trous, **à condition de ne pas oublier de déposer leurs cartes de score à la fin de leurs 9 premiers trous !**

- Les récompenses ne sont pas systématiquement distribuées aux meilleurs ;
Sur certaines compèt, elles seront attribuées selon un classement aléatoire (3^{ème}, 7^{ème}, 12^{ème}, ...) déterminé en début de saison.
Les récompenses sur les 18 trous sont elles aussi déterminées en début de saison, et celles sur les 9 trous se feront en fonction du nombre de joueurs sur cette formule.

Il est à noter que, pour la 4^{ème} année consécutive, le montant de la cotisation reste inchangé !

Comme chaque année, des nouveautés vous attendent et des surprises seront au rendez-vous !

Le règlement de la cotisation de 40€ pourra s'effectuer de 2 façons :

- 1) Par chèque à l'ordre de l'**AS Golf Val Quéven**, à déposer dans la boîte « courrier AS » ou à l'accueil Bluegreen
- 2) Par CB à l'accueil Bluegreen